



D. GRENON/PHOTO12 VIA AFP

Julien Damon

« L'État devrait prévenir les ruptures conjugales »

L'AUTEUR

Sociologue, consultant et enseignant à Sciences-Po, Julien Damon est l'auteur de nombreux livres, études et rapports sur les questions sociales et familiales (éducation, exclusion, logement...). Avant sa contribution au rapport publié par Vers Le Haut, il avait défendu l'intérêt du soutien conjugal dans son livre *Quelle bonne idée !* (PUF, 2018) ainsi que dans son « Que sais-je ? » sur les politiques familiales.

LE CONTEXTE

Fin mars, le laboratoire d'idées Vers Le Haut, dédié aux questions d'éducation et de jeunesse, a présenté un rapport sur l'intérêt de « Prévenir les ruptures conjugales pour protéger les enfants ». Fondé notamment par le groupe Bayard, qui publie *La Croix L'Hebdo*, Vers Le Haut s'appuie sur une enquête exclusive auprès de couples qui ont bénéficié de conseil conjugal, ainsi que sur des exemples à l'étranger, pour montrer l'intérêt de ce type de soutien aux familles. Le sociologue Julien Damon a fait partie du Comité scientifique de l'étude d'impact, et signe la préface du rapport, disponible en ligne. verslehaut.org



« *Prévenir les ruptures conjugales pour protéger les enfants* », mars 2021

Vous estimez que l'État devrait s'intéresser davantage au bien-être des couples. N'est-ce pas se mêler de ce qui ne le regarde pas ?

Au contraire, le sujet le concerne ! En abordant cette question, on est vite taxé de conservatisme moral. Mais mon point de vue est surtout économique : les séparations coûtent des fortunes à la collectivité. C'est légitime de les accompagner, mais il serait important aussi de chercher à les prévenir. L'impact économique moyen d'une séparation pour les couples étudiés dans le rapport de Vers Le Haut est estimé à 1 040 € sur un an pour les CAF (augmentation des prestations sociales) et 2 071 € pour le ministère de la justice (coûts des procédures). Pour les familles modestes et pauvres, les sommes liées aux prestations sociales et familiales sont encore plus élevées. Sans compter les autres conséquences négatives : précarisation, difficultés scolaires des enfants...

Le soutien conjugal pourrait être un complément à la politique familiale à la française, à somme très positive. Le laboratoire d'idées Vers Le Haut souligne qu'un euro investi dans les entretiens de conseil conjugal entraîne une économie directe, à cinq ans, de 4,2 à 11 € pour les institutions publiques, selon le niveau de revenu du foyer. La démarche peut donc être bénéfique à la fois pour les parents, les enfants et les finances publiques !

Qu'est-ce qui freine la mise en place de ces dispositifs dans notre pays ?

Sans doute la peur de paraître conservateur avec ce



genre d'intervention. En France, on aide les couples à se séparer, via la médiation familiale. Mais prévenir les séparations paraît presque réactionnaire ! Pourtant, intervenir avant la rupture, à titre préventif, n'est pas moins légitime qu'intervenir après. De mon point de vue, c'est un sujet idéologiquement neutre.

Des pays très différents mènent des politiques de soutien à la conjugalité : le Danemark, le Japon, Singapour... Aux États-Unis, ce type de politique a été mis en place surtout par Bill Clinton, et au Royaume-Uni par Tony Blair. Des gouvernements plus progressistes que conservateurs.

Concrètement, comment les couples peuvent-ils se faire aider ?

Aujourd'hui, le conseil conjugal existe, mais il demande un effort financier, ce qui engendre une inégalité d'accès à ce service. On peut bénéficier d'une prise en charge financière pour la médiation familiale, qui sert à accompagner les séparations. Pourquoi cette médiation ne pourrait-elle pas s'enrichir d'un volet prévention ? Ainsi, les couples qui le souhaitent pourraient solliciter un entretien avec des professionnels du conseil conjugal, afin de mesurer les avantages et inconvénients de la situation, les améliorations possibles de la relation...

Le but n'est pas de maintenir le couple à tout prix, mais d'aider ceux qui le souhaitent. On soutient les couples en tant que parents, mais pas du côté conjugal. Or c'est compliqué de vivre ensemble !

Vous prônez aussi de recomposer des familles quand il y a eu séparation...

Ce serait une autre innovation intéressante pour nos politiques familiales. Les familles monoparentales représentent un cinquième des familles françaises et, dans 90 % des cas, elles sont menées par des femmes qui doivent gérer de front leur vie professionnelle, leur vie de mère et leur vie sociale. La politique familiale pourrait aider les familles monoparentales, souvent confrontées à de nombreuses difficultés, à devenir si elles le souhaitent des familles recomposées. Un nouveau conjoint, c'est un nouveau bonheur, dans la plupart des cas. Et là encore, ce serait très rentable pour les finances publiques.

L'État n'est tout de même pas une agence matrimoniale ?

Et pourquoi pas ? Il faut innover ! Les familles sont davantage en demande de services que de prestations monétaires. Une politique de soutien à la recomposition des familles pourrait s'illustrer dans la création de sites de rencontres, le financement de bars ou de restaurants... L'idée peut faire sourire, mais elle permettrait que les gens ne restent pas dans l'isolement, et se rencontrent. Des pays très sérieux le font, notamment le Japon et Singapour, pour augmenter leur taux de fécondité. En France, la fécondité diminue, même si elle reste élevée par rapport aux autres pays occidentaux. Or des familles recomposées, c'est aussi de nouveaux bébés ! ♡

Recueilli par Aziliz Claquin